

COMMUNIQUÉ

0984
Réf :/MIC/SG/ONCQ/2026

Objet : **MISE EN GARDE CONCERNANT CERTAINS LOTS DE MAYONNAISE BAMA**

Le Ministère de l'Industrie et du Commerce informe l'opinion publique qu'il a procédé à la saisie conservatoire de **14 759 cartons de mayonnaise de marque BAMA**, importée et commercialisée par la société **GB FOODS WEST AFRICA**, à la suite de signalements relatifs à la qualité de certains lots de ce produit.

Des échantillons desdits lots font actuellement l'objet d'analyses physico-chimiques et microbiologiques par les services de l'Office National de Contrôle Qualité (ONCQ).

Dans l'attente des résultats officiels et par mesure de précaution, le Ministère demande aux consommateurs et aux commerçants de **cesser immédiatement la consommation, la vente et la distribution** de la mayonnaise BAMA notamment des lots suivants :

- **Format 946 ml (32 oz)** : lots 2604203001, 2604303001, 2604403001 et 2604503001 ;
- **Format 473 ml (16 oz)** : lots 2601203001 et 2601303001.

Les consommateurs en possession de ces produits sont invités à ne pas les consommer et à les tenir à la disposition des services de l'ONCQ, dans l'attente de leurs instructions. Toute personne ayant ressenti un malaise après en avoir consommé est invitée à se rendre au centre de santé le plus proche ou d'appeler **le numéro 627 245327**.

Les importateurs, distributeurs, grossistes et détaillants détenant ces lots sont tenus de **suspendre tout mouvement de stock, de déclarer ces lots sans délai à l'ONCQ et de faciliter les opérations de contrôle**.

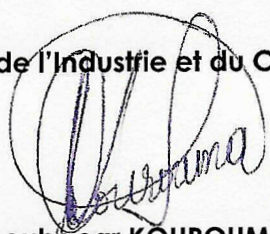
Le Ministère a engagé à l'égard de la société concernée les procédures administratives prévues par la réglementation et exige de celle-ci un état exhaustif des stocks importés, distribués et en transit sur le territoire national.

Tout manquement aux présentes mesures exposera son auteur aux sanctions prévues par la législation en vigueur.

Le Ministère de l'Industrie et du Commerce réaffirme son engagement à **protéger la santé des consommateurs et à garantir la sécurité sanitaire des produits mis sur le marché guinéen**. L'opinion publique sera informée des suites de cette affaire dès la publication des résultats d'analyses.

Fait à Conakry, le 28 octobre 2026

Le Ministre de l'Industrie et du Commerce



Aboubacar KOUROUMA



Boulevard du Commerce, Quartier Almamy, Commune de Kaloum
Conakry : BP : 13 - Tél : (+224) 625 677 107
Email : contact@mic.gov.gn - Site Web : www.mcipme.gov.gn

